

LE MOT DU MAIRE

La première partie de l'année 2021 a encore été marquée par la circulation du virus COVID19 qui conditionne de bien de manières notre quotidien.

Certes la campagne de vaccination a permis à bon nombre d'entre vous de se prémunir des effets parfois très graves de cette pandémie. La vie a bien sûr repris son cours, mais une certaine appréhension est toujours présente, surtout parmi les plus fragiles. Nous avons appris à vivre avec le virus et Il nous reste à espérer que tout cela sera bientôt derrière nous, même si ça restera un très mauvais souvenir.

Je remercie toutes les associations qui ont organisé des manifestations cet été, notamment le Comité des Fêtes et l'AESMOV. Elles ont été une réussite vu le contexte.

Malheureusement notre fête annuelle s'est vue amputée de la plupart de ses manifestations habituelles (pas de repas, pas de feu d'artifice etc.) Seulement le concours de pétanque a été maintenu le samedi avec des casse-croûtes ; l'affluence a été considérable, preuve que tout le monde attendait de pouvoir se retrouver de nouveau dans une ambiance festive. La date de la fête se situant au début de la période de cessation de certaines contraintes sanitaires ne nous a pas permis d'anticiper pour offrir plus, mais nous donnons rendez-vous à tout le monde l'année prochaine pour une fête digne de ce nom !

En août le traditionnel concert organisé par « Les Amis de l'Eglise Saint Martial » s'est déroulé avec une fréquentation moindre par rapport aux années précédentes et sans repas, juste un apéritif, mais les personnes présentes ont bien sûr su apprécier ce moment festif.

Le Comité des Fêtes et Familles Rurales ont maintenu l'organisation du traditionnel vide-greniers début septembre avec les règles sanitaires en vigueur que tout le monde est tenu de respecter.

Nos projets de rénovation du Bourg et de l'église suivent leurs cours (bien lent j'en conviens !). Les subventions demandées à l'Etat et au Conseil Départemental nous ont été attribuées, donc bientôt les échafaudages feront leurs retours autour de l'église pour terminer la rénovation de la toiture.

Pour ce qui est de l'aménagement du Bourg, après maints reports dus à l'attente du diagnostic des fouilles, nous pouvons procéder. Il y a toutefois un changement de projet vu que la découverte de restes de tombes probablement de l'époque carolingienne ne nous permet pas de creuser au-delà de 50 cm. L'architecte nous a donc proposé un nouveau projet qui tient compte de ces contraintes et que le Conseil Municipal va examiner lors de sa prochaine réunion.

Les travaux de voirie sont en partie réalisés ; il reste une deuxième tranche à venir cet automne.

Nous avons enfin terminé, en collaboration avec la mairie de Beyssac, la passerelle qui enjambe la Loyre ; invitation est faite à tous les marcheurs de l'emprunter lors de leurs périples.

Vous trouverez dans ce petit bulletin les comptes administratifs 2020 de la Commune, du Service des Eaux, du Lotissement et du CCAS.

L'ouverture de l'épicerie associative « La Petite Belette » dans le bourg est le signe d'un frémissement des activités dans notre territoire, tout comme l'installation de quelques jeunes artisans. Dans ce bulletin vous pourrez prendre connaissance de la liste, j'espère exhaustive, de tous ceux qui exercent des activités diverses et variées à Orgnac, en leur souhaitant une belle réussite et en vous suggérant de penser à faire appel à leurs compétences selon vos besoins.

Je termine ce petit mot d'introduction en vous demandant d'être vigilants, sur les conseils de la Gendarmerie ; des cambriolages ont lieu même dans notre petite commune bien tranquille où des maisons souvent fermées ne manquent pas et peuvent être « visitées » par des individus mal intentionnés.

Cela dit je souhaite une fin d'été agréable à tout le monde.

Situation financière au 31-12-2020

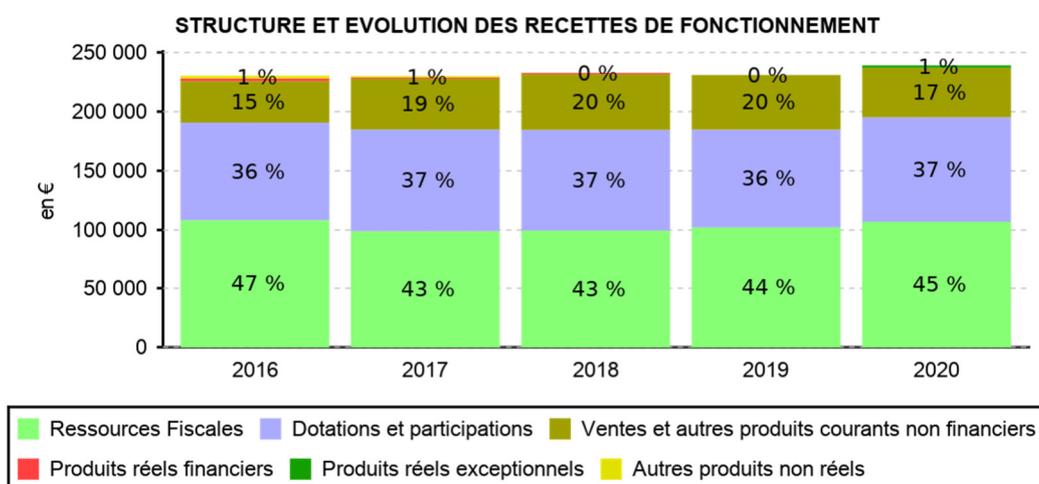
A la clôture de l'exercice 2020, les finances communales sont toujours bien orientées. Les recettes ordinaires progressent par rapport aux dépenses ce qui permet d'améliorer la capacité d'autofinancement. Le niveau des dépenses d'investissement est resté soutenu sans recours à l'endettement. Toutefois, les caractéristiques rurales de la commune lui confèrent des recettes modestes et imposent une politique d'investissement pragmatique.

Tableau de synthèse 2020

	Exercice 2020	Variation	Résultats cumulés avec restes à réaliser
Dépenses de fonctionnement	195 964	- 0%	
Recettes de fonctionnement	240504	+ 3 %	
Excédent	44 540	+ 24 %	146 825
Capacité d'autofinancement	48 327	+ 25 %	<i>Subventions liées au travaux N-1</i>
Dépenses d'investissement	194 316	+ 9 %	
Recettes d'investissement	311 420	+454 %	
Résultat d'investissement	117 104	-	
TOTAL :	161 644	-	122 188 *

* hors restes à réaliser : total cumulé ou fonds de roulement : 140 625€

Les recettes de fonctionnement de la commune : structure et évolution

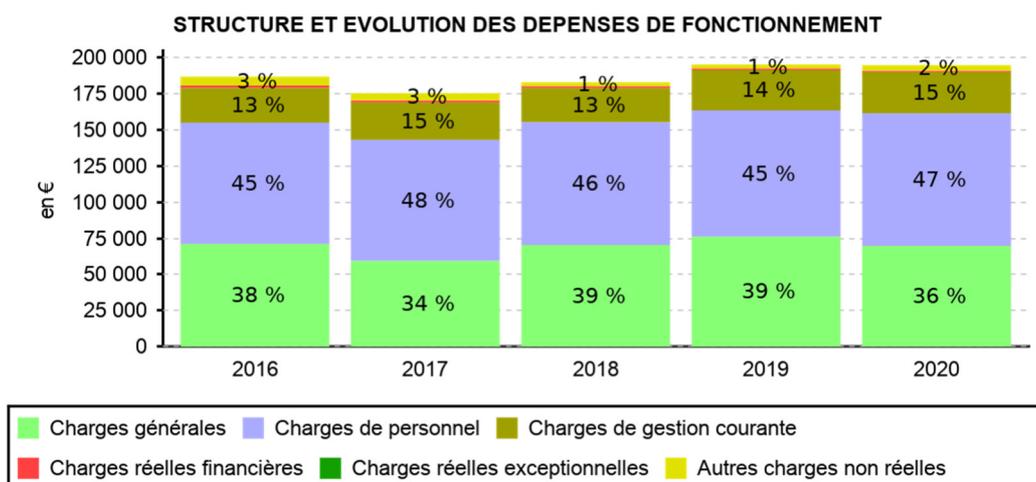


Les ressources fiscales constituent la part la plus importante des recettes du budget communal. Toutefois, ces recettes sont inférieures à celles de la moyenne départementale des communes de la strate démographique comparable (337€/habitant contre 438 €/habitant).

La part des dotations versées par l'État progresse légèrement et est supérieure à la moyenne départementale (278€/habitant contre 260€/habitant).

Les autres produits (loyers, location de salle, vente de concessions au cimetière...) constituent la 3^e source de financement du budget. Ils sont en baisse en raison de l'impossibilité de louer la salle des fêtes et d'assurer certains services dans le contexte épidémique lié au covid 19.

Les dépenses de fonctionnement de la commune : structure et évolution

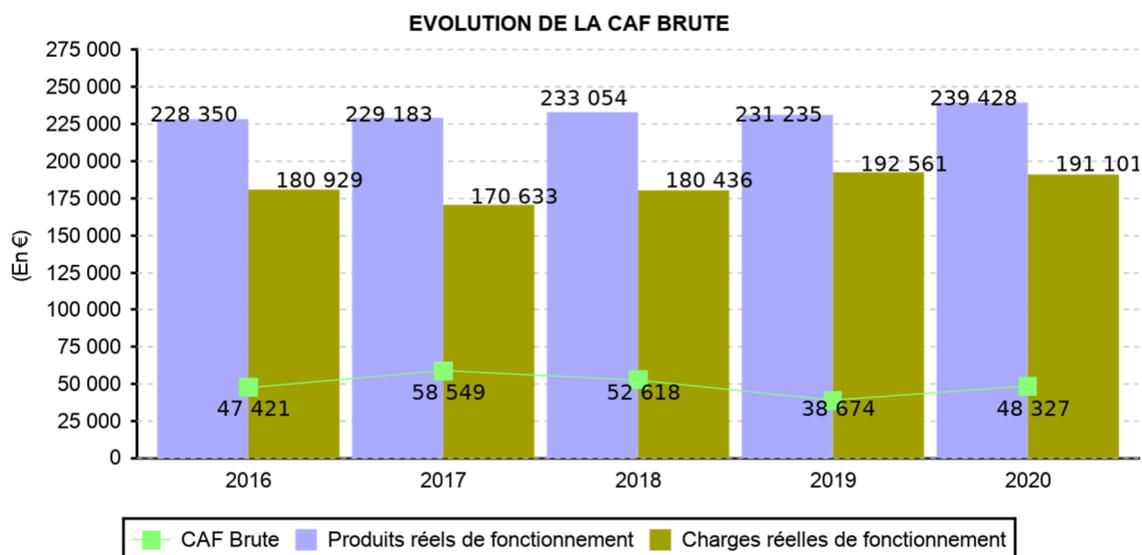


Les charges de personnel représentent le poste le plus important des dépenses de fonctionnement. Ces charges sont moins importantes que celles de la moyenne départementale : 287 €/habitant contre 305 €/habitant et sont relativement stables sur les 5 dernières années.

Les charges générales (entretien, fournitures, prestations diverses ...) sont en légère baisse sur 2020 en lien avec le contexte 2020 sus-indiqué et constituent le 2ème poste de dépenses du budget.

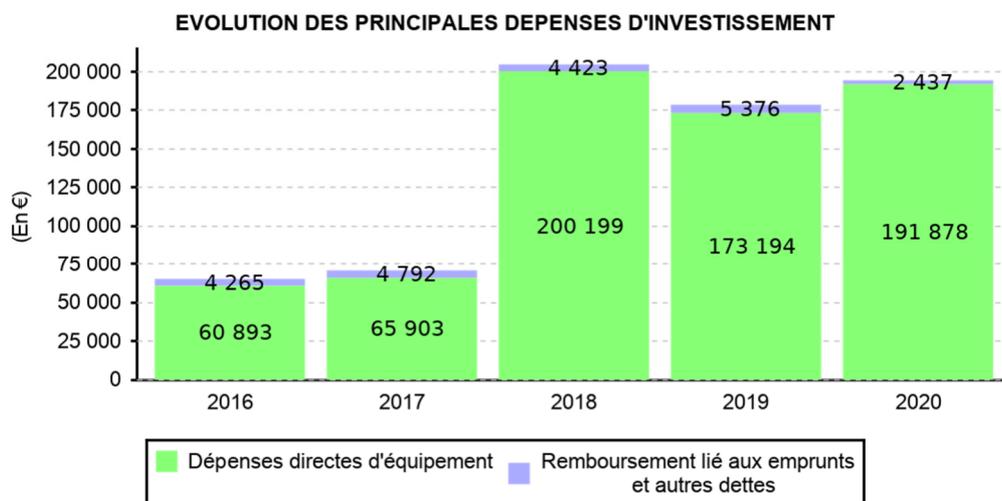
La charge financière se situe à un niveau très faible et ne représente que 3€/ habitant (contre 11€ habitant pour le moyenne des communes de la strate démographique comparable).

L'évolution positive de la capacité d'autofinancement, nécessaire à l'investissement

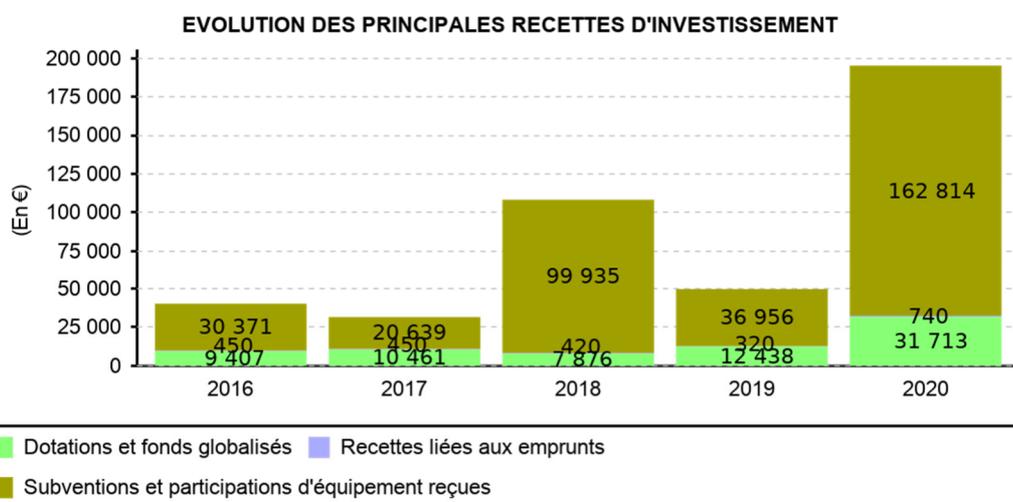


La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement, utilisable pour financer les opérations d'investissement. Son niveau pour l'année 2020 se rapproche des 50 000 €. Elle fluctue en fonction des dépenses et recettes de chaque année et progresse en 2020 par rapport à 2021 de 25%. Elle reste toutefois moins élevée que celle de la moyenne départementale : 152€/habitant contre 185€.

Les dépenses d'investissement de la commune et leur financement



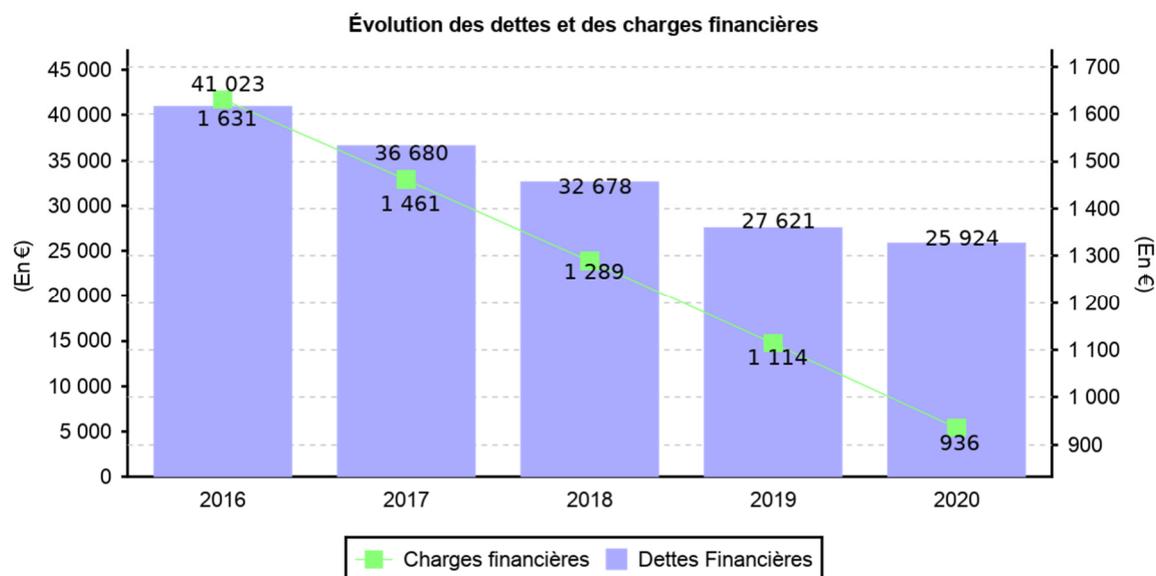
Malgré le contexte épidémique 2020, le niveau des travaux d'investissement a été maintenu : mise en valeur de l'Eglise : 90K€, voirie : 50K€, solde salle polyvalente : 43K€ et divers petits équipements.



Leur montant situe la commune à un niveau supérieur à la moyenne des communes du département de taille comparable (603€/habitant contre 332€/habitant pour 2020).

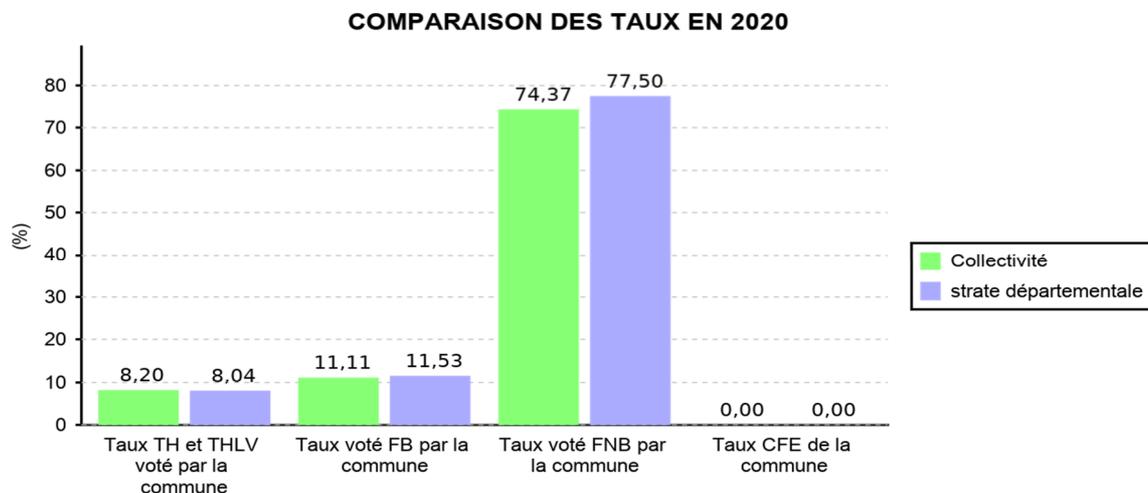
Tous ces travaux et équipements ont été financés en quasi-totalité par des subventions et de l'autofinancement, sans recourir à l'emprunt.

Évolution de la dette



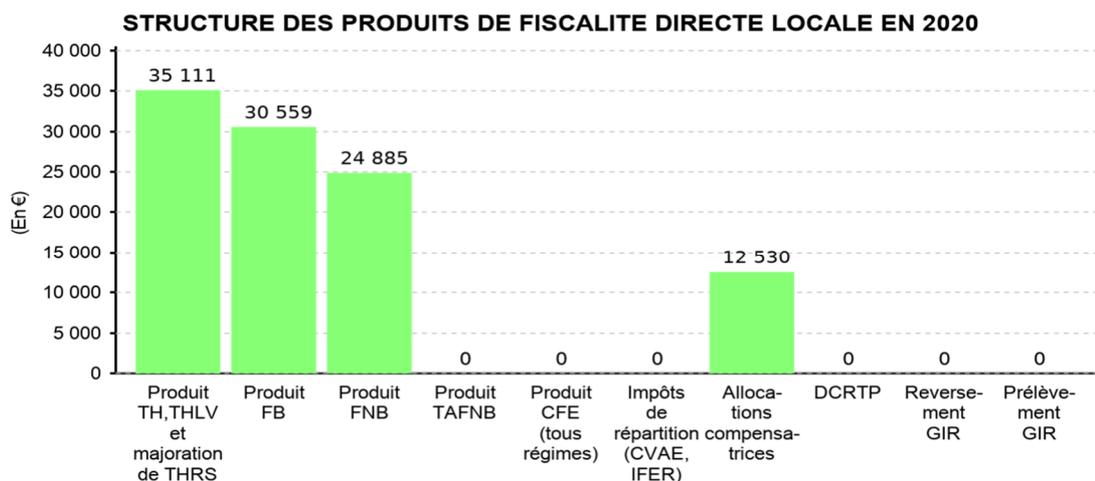
Après une baisse continue sur les 5 derniers exercices budgétaires, la dette bancaire de la commune (hors budgets annexes) est maintenue à « 0 » au 31/12/2020. La dette résiduelle qui apparaît au bilan correspond à une opération dans le cadre de l'intercommunalité.

Focus sur la fiscalité communale



Les taux communaux sont très proches de la moyenne des communes du département de taille comparable : Taxe d'habitation 8,20% contre 8,04%, Taxe Foncière sur le bâti 11,11% contre 11,53% et Taxe foncière sur le non-bâti 74,37 contre 77,50%.

Nota : A compter de 2021 et suite à la suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune percevra la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.



Le produit 2020 des impôts est constitué par ordre décroissant : la taxe d'habitation (35 311€) plus élevée par rapport à la moyenne départementale précitée (110€/habitant contre 102€), le foncier non-bâti (30 559€) inférieur à la moyenne (96€/habitant contre 116€/habitant) et le foncier non-bâti (24 885€) situé à un meilleur niveau (78€/habitant contre 52€/habitant). Les allocations compensatrices (12 530€) sont versées pour compenser les dégrèvements et allègements décidés par l'Etat.

Tableaux et ratios : source DGFIP – strate démographique de la commune : 250 à 500 habitants

Les budgets annexes et le CCAS

Le service de l'eau et de l'assainissement :

La régie de l'eau dispose d'un fonds roulement (excédents cumulés) suffisant pour faire face aux petits travaux imprévus et une grosse partie du remboursement de sa dette avant l'obligation prochaine de transférer cette compétence à une structure inter-communale (loi NOTRe)

Exercice 2020	Dépenses	Recettes	Résultats	Résultats cumulés
Exploitation	74 233	78 071	3 838	53 017
Investissement	27 805	27 334	-471	19 632
Total :	102 038	105 405	3 367	72 649

En détail pour l'année 2020, les dépenses d'exploitation ont augmenté de 8,2% par rapport à 2019 et correspondent à des charges courantes pour 41 062€ (fournitures, entretien, petits équipements), le remboursement des intérêts de la dette (5 801€) et les amortissements des immobilisations (27 334€).

Les recettes ont progressé dans la même proportion et sont essentiellement constituées par la vente de l'eau (54 050€), la redevance assainissement (10 680€) et l'amortissement des subventions liées aux réseaux et équipements (12 618€).

Le résultat d'exploitation de 3 838€ auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté (15 794€), donne un résultat cumulé de 19 632€ au 31-12-2020.

Au niveau de l'investissement, les dépenses réelles se sont limitées à l'achat de matériels (2 743K€), l'aménagement d'une voie d'accès au captage (3 229€) et le remboursement du capital de la dette (9 215€). Les autres dépenses et recettes représentent les opérations d'ordre liées aux amortissements en dépenses (subventions) et en recettes (réseaux et équipements).

Le résultat déficitaire de 471€ n'affecte que très légèrement l'excédent reporté de 53 488€ et donne un excédent cumulé de 53017€.

L'addition des résultats cumulés d'exploitation et d'investissement représente le fonds de roulement au 31-12-2021 : 72 649€.

Budget du lotissement :

Les opérations du budget du lotissement se limitent à la seule dépense de remboursement de la dette annuelle (6 178€) et des opérations d'ordre. Par voie de conséquence, le déficit cumulé s'accroît à la somme de 78 155€ au 31-12-2020.

La situation du budget lotissement ne pourra s'améliorer qu'avec les ventes des terrains aménagés. Des actions de promotion ont été engagées avec le concours d'agents immobiliers. Toutefois, les tarifs très concurrentiels des lots ne compensent pas l'éloignement du site de grands axes routiers.

Budget du CCAS :

Le budget du CCAS a été alimenté par une subvention du budget communal de près de 2 000€, par 1/3 des ventes des concessions et des cases de colombarium dans le cimetière et par des dons (+1000€).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 507 € et les recettes de fonctionnement à 3 366 €, soit un résultat positif de 859€. Avec l'excédent antérieur reporté, le cumul au 31-12-2020 s'élève à 1 814€.

ARTISANS ET ENTREPRENEURS A ORGNAC-SUR-VEZERE

Nicolas REBIERE

ENTRETIEN PARCS ET JARDINS

Service à la personne

1031 route de la Vaysse

 06.29.13.45.72

Adrien MATHIEU

REPARATION ET ENTRETIEN

MATERIEL JARDINAGE

366 route de Bressonneix

 06.33.26.05.53

Yves GLOUTON

TRAVAUX PUBLICS

ANIMATION "Fun Mégahertz"

1076 route des Chaises Hautes

 06.82.13.56.69

Pierre PARVEAU

EXPLOITANT FORESTIER

BUCHERON

1191 route de Vigeois

 06.82.45.30.61

Jean-Paul VILLENEUVE

POLO FERRAILLE DEBARRASSE

"MONSTRE"

1602 route de la Mairie

 06.70.55.79.10

Alexis KULMIZEV

MAINTENANCES ET SOUDURES

INDUSTRIELLES

166 route de la Mairie

 06.73.88.98.75

La Petite Belette

EPICERIE ASSOCIATIVE

36 place de l'Eglise

 06.76.86.94.51

Nicolas REYNAL

TRAVAUX ET INSTALLATIONS

BATIMENTS

1535 route du Puymirol

 06.75.44.23.88

**Petit Fournil de la
Source**

PAINS ET PATISSERIES

291 route de Comborn

 06.25.54.85.78

Les Ecuries d'Orgnac

PENSION POUR CHEVAUX

1140 route de Vaynas

 06.33.79.52.01

Les Chevaux de Mialet

PENSION POUR CHEVAUX

941 route de Mialet

 06.33.53.67.88